

VD_OMNI FO.2003.0002 vom 2. September 2003

VD Tribunal cantonal, 2003-09-02, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_omni_FO.2003.0002

FR: VD_OMNI FO.2003.0002 du 2 septembre 2003

IT: VD_OMNI FO.2003.0002 del 2 settembre 2003

Regeste

Al-SABAH Nasser c/Commission foncière, Section II | L'entretien d'une quinzaine de véhicules appartenant à une personne privée ne constitue pas une activité artisanale au sens de l'art. 2 al. 2 litt. a) LFAIE.

Erwägungen

E. 1

LFAIE, l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger est subordonnée à une autorisation de l'autorité cantonale compétente. Selon l'al.

E. 2

al. 2 litt. a) LFAIE, même par analogie. Partant, le recours doit être rejeté, les frais de la procédure étant mis à la charge du recourant.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.